

Réunion Commission LIGUE / UFOLEP
Jeudi 09 Février 2012

Présents : MM. André BERTAUX, André BÉZOTEUX, Daniel LAMBLIN (Membre du Comité Directeur UFOLEP Nord), Alain DUJARDIN (Membre du Comité Directeur UFOLEP Nord), Céline CANDELIER (UFOLEP 62), Didier GRADEL (UFOLEP 62).

Excusé : Mr BALDAN Louis.

1) Situation des joueurs suspendus (pour ce qui est de celles égales ou supérieures à 6 mois)

La demande formulée par les responsables UFOLEP est d'être informés des joueurs suspendus notamment de longue durée, ces responsables n'ayant pas accès à Footclubs via Foot2000.

- Possibilité : créer un centre de gestion ayant la possibilité de consultation la base de donnée)
- Autres possibilités : Un échange de fichiers entre UFOLEP et LIGUE.

Suggestion :

a) passer par Mr Pierre Sobczak pour interrogation (dans les deux sens) concernant les joueurs suspendus. Les référents UFOLEP seraient pour le Nord : Mr Thibaut DOULEN (Délégué départemental UFOLEP 59) et pour le Pas de Calais : Mme Céline CANDELIER (UFOLEP 62),

b) Il apparaît que l'instance décisionnaire (Ligue et Districts) ne demande pas l'extension aux autres Fédérations des sanctions importantes. Il conviendrait que les sanctions de suspensions de plus de six mois soient proposées à l'extension aux autres fédérations

Propositions à soumettre au Conseil de Ligue pour choix et validation.

2) Frais de changements de Clubs Inter Fédération :

Cette question sera évoquée à la réunion de mai 2012

3) Double arbitrage :

Lecture est faite du courrier adressé à la Ligue du Nord par le Comité Départemental Nord de l'Ufolep.

Après informations recueillies auprès de Eric DELBECQUE qui intervient en séance, il semble que la Commission des Arbitres du District Flandre ne désigne plus en Futsal et en arbitre Central, les arbitres possédant une double affiliation.

La commission s'étonne de n'avoir pas été consultée préalablement, dans la résolution de cette difficulté qui entre parfaitement dans le champ d'intervention de la commission.

Elle rappelle que le Ministre des Sports a rappelé sans équivoque qu'une personne pouvait être affiliée aux deux fédérations avec possibilité de pratiquer son sport dans les deux fédérations.

Elle souligne que cette décision de la Commission des Arbitres du District Flandre engendre des incidences importantes, pour les clubs au regard de l'application du statut de l'arbitrage et sur la carrière des arbitres,

En conséquence, la commission propose qu'un protocole d'accord d'utilisation des arbitres soit signé entre la Ligue et ses Districts d'une part et avec l'UFOLEP 59 et l'UFOLEP 62.

Ledit protocole autorisant notamment l'arbitrage au centre de deux rencontres, l'une en UFOLEP et l'autre en FFF, sous réserve de la production d'un certificat médical de non contradiction.

Le protocole reprenant également les obligations d'information qui pèsent sur les arbitres en matière de seuil d'assujettissement aux cotisations sociales et à l'impôt sur le Revenu.

Cette proposition sera soumise au plus prochain Conseil de Ligue.

4) Invitations :

La commission regrette que les invitations faites par l'UFOLEP aux membres de la commission pour assister aux manifestations organisées par l'UFOLEP, notamment pour les finales de Coupes, ne soient pas parvenues à leurs destinataires.

Les membres représentant l'UFOLEP 62 proposent que lesdites invitations soient désormais envoyées directement aux adresses personnelles des membres de la Commission.

4) Carte de membres de commission :

Les membres de la commission représentant l'UFOLEP, sollicitent le renouvellement de la carte de commission.

Sur proposition de Monsieur Louis DARTOIS, secrétaire général de la Ligue du Nord Pas de Calais, les services administratifs de la Ligue seront sollicités pour l'établissement d'une carte pour l'ensemble des membres de la commission.

Prochaine réunion : le jeudi 5 avril 2012 à 18 H 00 au siège de la Ligue.

Le Secrétaire de la Commission

Monsieur André BÉZOTEAUX

Le Président de la Commission

Monsieur André BERTAUX